



MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE LA COHESION
DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Secrétariat général

Mâcon, le 7 octobre 2025

Direction des ressources humaines

*Centre ministériel de valorisation
des ressources humaines*

*Centre de valorisation des ressources
humaines de Mâcon*

RAPPORT DU JURY DU CONCOURS PROFESSIONNEL DE CHEF(FE) D'ÉQUIPE D'EXPLOITATION PRINCIPAL(E) DES TPE ROUTES ET BASES AÉRIENNES – Session 2025

DIR Centre Est – DIR Massif Central

Épreuve d'admissibilité : CAS PRATIQUE (durée 3h00 – Coef. 3)

Cette épreuve comportait cinq exercices indépendants :

- Exercice 1 : sur 4.5 points, il portait sur une dégradation d'un bassin d'orage conduisant à son dysfonctionnement. Il était demandé aux candidats d'engager des actions en urgence, préciser celles pour les jours suivants ainsi qu'une évaluation financière pour la réparation du bassin.
- Exercice 2 : sur 3.5 points, il portait sur un compte rendu à produire à l'issue d'un évènement neigeux important sur le réseau, avec une panne d'un engin de déneigement, en présentant les faits, les décisions prises et les actions mises en œuvre ou à prévoir.

- Exercice 3 : sur 5 points, il était demandé d'organiser le travail de l'équipe pendant quatre semaines (2 en période estivale / 2 en période hivernale) afin d'assurer la surveillance du réseau tout en respectant les garanties minimales.
- Exercice 4 : QCM sur 3 points, portant sur différents sujets : exploitation, déontologie, hygiène sécurité...
- Exercice 5 : sur 4 points, il était demandé d'organiser et de surveiller l'exploitation d'un chantier d'entretien de chaussée sur le RRN (bidirectionnel) avec mise en place d'alternats.

Cette épreuve est destinée à apprécier les capacités managériales des candidats, leur maîtrise de l'expression écrite et des techniques de calcul élémentaire, et leurs connaissances des règles relatives à l'hygiène et la sécurité, à l'organisation et à la réglementation du temps de travail, et aux droits et obligations des agents publics, notamment en matière de déontologie.

1-1 Observations générales

Le jury considère que le sujet était équilibré au regard du temps imparti et constate que, globalement, les candidats ont bien géré leur temps. Il n'y a pas eu de copies inachevées, si ce n'est quelques-unes où une question n'était pas traitée.

Toutefois, il observe que les exercices 1, 4 et 5 étaient abordables et permettaient d'obtenir de précieux points sans être un spécialiste des plannings et des rapports circonstanciés.

Le jury invite les candidats à bien prendre connaissance du sujet et à bien gérer le temps accordé à chaque exercice en fonction de son barème et de sa difficulté.

1-2 - Observations par exercices

Exercice 1 : Dégradation d'un bassin d'orage :

Les calculs ont été bien effectués globalement, malgré quelques petits « pièges ». Le mot « pluriannuel » a prêté à confusion pour de nombreux candidats entre « un entretien plusieurs fois par an » et « un entretien qui a lieu tous les X ans ».

Le bordereau des prix annexé n'a pas toujours été utilisé, les candidats indiquant leur calcul sur leur feuille donc peu lisible.

Exercice 2 : Compte-rendu VH :

Dans l'ensemble, s'agissant d'un sujet « classique », l'exercice était bien énoncé et les candidats ont globalement bien répondu.

Cependant, sur la forme, il est demandé moins de « littérature » (attention aux fautes d'orthographe) et plus de précisions dans les actions menées. Les candidats répètent le sujet.

La bascule en situation de crise n'a pas forcément été bien comprise avec l'application de critères différents : préparation différente des agents, repos préventif, changement d'agents en cours de nuit...)

Exercice 3 : Planification de tâches

Cet exercice qui portait sur l'organisation d'un centre en fonction du personnel disponible, du matériel, des entreprises intervenantes dans deux situations différentes, périodes hivernale et estivale, tout en respectant les réglementations afférentes. Il demandait de bien lire, bien comprendre le sujet pour analyser les enjeux.

Globalement, les réponses sont plutôt satisfaisantes, les candidats connaissant la réglementation même si la mise en œuvre sur un planning est plus compliquée à appréhender.

Exercice 4 : QCM

Sans réelle difficulté, avec des questions claires, convenant à toutes les DIR, cet exercice a été bien appréhendé par les candidats.

Exercice 5 : Exploitation sous chantier :

Exercice peu compliqué sur lequel les candidats ont bien répondu.

Statistiques :

	DIR CE	DIR MC
Nombre de candidats inscrits :	65	23
Nombre de copies :	60	20
Note la plus faible :	4.50	6.75
Note la plus élevée :	16.50	16.25
Moyenne générale :	10.90	11.80

Épreuve orale d'admission – Entretien avec le jury (durée 25 mn – Coef. 4)

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat, à apprécier ses aptitudes ainsi que sa motivation et sa capacité à s'adapter aux fonctions qui peuvent être confiées à un(e) chef(fe) d'équipe d'exploitation principal(e).

Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de cinq minutes au plus, le jury dispose du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), produit par le candidat au moment de son admissibilité.

Au cours de cet entretien, le jury peut, le cas échéant, demander au candidat son avis sur un cas pratique issu d'une situation de travail courante, afin de vérifier son sens de l'organisation et du management.

Exploitation du RAEP

Le jury constate une qualité certaine des dossiers depuis plusieurs années, malgré quelques dossiers avec beaucoup de fautes d'orthographe. Une ou plusieurs relectures posées sont indispensables pour éviter ces fautes, mais aussi les oubli de mots et les incompréhensions.

Il manque quelques fois des formations réalisées, des exemples de travaux réalisés ou de missions spécifiques qui leur sont confiées (annexes) qui mettraient en valeur les capacités du candidat en termes de prise d'initiative et de volonté d'amélioration du service public.

La lettre de motivation est assez bien rédigée avec les motivations à devenir CEEP.

Présentation

D'une manière générale, les agents ont bien respecté le temps alloué (5 mn). On ne trouve plus d'agents se présentant en moins de 3 minutes.

Le jury note moins de candidats récitant leur présentation ce qui est une bonne chose.

Le jury rappelle l'importance de bien préparer cette première partie de l'échange qui ne doit pas être un copier-coller du RAEP. Il s'agit de mettre en exergue les missions exercées et faire connaître au jury les compétences acquises et les motivations à devenir CEEP.

Cette présentation doit indiquer ce qui a été réellement réalisé et maîtrisé car le jury peut rebondir sur des éléments de cette présentation lors de la séance de questions.

Les candidats sont apparus globalement moins stressés aux yeux des jurys. Il est rappelé que le jury est là pour permettre aux candidats d'exprimer leurs connaissances et faire valoir leurs compétences.

Réponses aux questions

Le jury rappelle la nécessité de travailler sur la totalité des thématiques du travail d'un CEEP mais aussi sur son environnement.

En effet, le jury constate encore de nombreuses lacunes et méconnaissances sur l'environnement professionnel : services DIR, documents et instances en hygiène sécurité, documents généraux d'organisation, niveaux de service VH par exemple, etc...

Également, certains candidats ont fait preuve de faiblesses techniques qui ne devraient plus être le cas, principalement en exploitation routière (positionnement des FLR-FLU par ex, niveaux de services en VH, etc...).

Sur les questions de management, le jury constate une difficulté à bien préciser les actions et décisions prises au niveau de CEEP. Il y a une tendance à rendre compte très rapidement au chef de centre pour qu'il décide alors que certaines situations doivent être réglées par le CEEP.

Le constat des années précédentes sur le manque de recul et la difficulté à se projeter dans le rôle d'un CEEP reste encore d'actualité cette année.

Le jury est là pour évaluer les compétences du candidat à devenir chef d'équipe principal. Ainsi, il doit évaluer les qualifications de l'agent, ses connaissances, ses aptitudes qui doivent lui permettre de remplir le rôle de chef d'équipe, c'est-à-dire manager, encadrer, gérer les conflits, organiser des tâches, être réactif.

C'est pourquoi, une bonne préparation est indispensable pour parvenir à répondre aux questions du jury de la meilleure des façons possibles, de manière claire, concise et précise.

Statistiques :

	DIR CE	DIR MC
Nombre de candidats convoqués à l'oral :	25	15
Nombre de candidats présents :	24	14
Nombre de candidats sur liste principale	10	6
Nombre de candidats sur liste complémentaire	1	0
Note la plus faible :	4.50	7.00
Note la plus élevée :	18.50	17.50
Moyenne générale :	12.40	11.35